



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JANVIER A 19H

Convocation du 18 janvier 2022

Présents : M. Lavalette Christian, M. Boutet Christophe, Mme Marie-Paule Guéry, Mme Dubroca Magalie, M. Chassériaud Eric, M. Baudrit Jean-Yves, Mme Cornell Barbara, Mme Guigné Ghislaine, M. Lhéritaud Aymeric, M. Richard Quentin.

Secrétaire : M. Quentin Richard.

Absent excusé :

Ordre du jour :

- Atelier – décision sur l’assurance dommage.
- Convention avec la SPA
- Renouvellement convention Autorisation des sols avec la Communauté de Communes de la Haute Saintonge.
- Point sur l’éclairage public.
- Questions diverses et tour de table.

Atelier – décision sur l’assurance dommage.

Monsieur le Maire informe que contracter une assurance dommage ouvrage impose un bureau de contrôle technique. Celui-ci a des exigences particulières et dans le cas de la construction de l’atelier municipal la pose d’une dalle portée pour un coût de 11 000 € supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d’abandonner l’assurance dommage ouvrage et de résilier le contrat avec le bureau de contrôle technique.

Convention avec la SPA.

Monsieur le Maire présente la convention fourrière 2023 de la SPA de Saintes. Le conseil municipal choisit la formule « tout compris » (Déplacement de la SPA pour venir récupérer l’animal capturé+ prise en charge de l’animal en fourrière), soit un coût annuel de 291 €.

Renouvellement convention Autorisation des sols avec la Communauté de Communes de la Haute Saintonge.

Monsieur le Maire expose que la législation pour l’instruction des autorisations d’urbanisme a évolué pour permettre aux pétitionnaires le dépôt en ligne de leurs dossiers et faciliter la chaîne d’instruction. Il est nécessaire de signer une nouvelle convention qui intègre ces évolutions. Le conseil accepte à l’unanimité.

Point sur l'éclairage public.

Le Syndicat de l'électricité a été consulté pour équiper les candélabres de LED, ce qui réduirait la facture énergétique. Le coût de de cette installation serait de 2 000 € à la charge de la commune. Le conseil municipal décide de réduire le temps d'éclairage et porte l'extinction des candélabres à 21 heures.

Questions diverses et tour de table.

- Voirie :
Il est nécessaire de faire le point sur les trous à boucher sur les routes.
Un supplément de travaux, d'un montant d'environ 14 000 € a été décidé pour la rue du calvaire.
- Maisons locatives :
L'entreprise qui a réalisé les gouttières n'est pas intervenu. Si les travaux ne sont pas réalisés avant le 27 janvier 2023, un courrier sera envoyé pour recourir à son assurance décennale.
- PLU :
La communauté de Communes de Haute Saintonge va proposer aux communes le résultat de la consultation et le choix des bureaux d'études pour l'élaboration du PLU le lundi 30 janvier 2023.
- Parvis de l'église :
Le dossier sera traité en avril.
- Monsieur le Maire informe :
 - Monsieur Gyl Chagnon arrête son activité.
 - La base des impôts locaux va augmenter d'environ 7%.
- L'agent Tony Sarrazin a eu une petite fille qui se prénomme Abby. Il est décidé d'organiser un pot le 16 février à 18 heures en son honneur.
- Madame Barbara Cornell demande comment a été perçu le dernier bulletin municipal. Le conseil est unanime pour convenir que le journal est intéressant et bien conçu.
- Vœux :
Les vœux n'ayant pu avoir lieu à cause de la neige, il est décidé de faire un pot pour la fête de la musique le 21 juin 2023. Le comité des fêtes sera consulté.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura le mardi 7 mars 2023 à 19h.

Le Maire,

Christian Lavalette.